



Ordre des technologistes  
de laboratoire médical  
de l'Ontario



Rapport annuel 2013 de l'OTLMO  
Célébrer 20 ans d'autoréglementation



## Politique avec méga finalités (Énoncé de mission)

L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) existe pour protéger le droit du public à obtenir des services de laboratoire médical sécuritaire et de haute qualité par l'autoréglementation et le leadership de la profession de technologie de laboratoire médical.

### Première politique de finalité de haut niveau – Intérêt la population

La population a accès à des pratiques et à des processus réglementaires de l'OTLMO transparents, objectifs, impartiaux et justes.

### Deuxième politique de finalité de haut niveau – Technologistes de laboratoire médical (TLM) éthiques et compétents

Les technologistes de laboratoire médical (TLM), dans leurs diverses fonctions, doivent faire preuve de compétence, d'éthique, de responsabilisation et de professionnalisme dans leur pratique.

### Troisième politique de finalité de haut niveau – Efficacité du système de santé

L'efficacité du système de santé est améliorée par le mandat réglementaire de l'OTLMO de collaborer avec les autres ordres de réglementation, les professions de la santé, les membres et les intervenants.

Sous finalité 3a – Le champ d'exercice des technologistes de laboratoire médical est optimisé.

Sous-finalité 3b – Les adjoints et techniciens de laboratoire médical sont réglementés dans la province de l'Ontario afin de protéger le public.

Sous-finalité 3c – Les demandes de renseignements, les politiques et la planification des soins de santé sont influencées par le partage des renseignements, des connaissances générales et de l'expertise de l'OTLMO.

## Membres du Conseil de l'OTLMO de 2013

Denise Evanovitch, présidente, professionnel  
Jan Maxwell, vice-présidente, professionnel  
Mohini Basran, vice-présidente, public

Susie Davies, professionnel  
Bill Kocmarek, professionnel  
Paula Curti, professionnel  
Robin Thompson-McAvoy, corps professoral  
Meerna Nsouli, professionnel  
Karen Persad, professionnel  
Anna Robinson, professionnel  
Tammy Earle, professionnel  
Ayo Adediji, public  
Eva Lloyd, public  
Joseph Merhi, public  
Mansura Begum, public  
Keshu Chaudhari, public  
Mark Darroch, public  
Mohammed Jeewa, public



# Comités statutaires de 2013 de l'OTLMO

## nominations du 1<sup>er</sup> janvier au 17 juillet 2013

---

### Bureau

Denise Evanovitch	présidente
Jan Maxwell	Prof., v.-p.
Mohini Basran	Public, v.-p.
Samantha Kimball	Prof.
Joseph Merhi	Public

---

### Comité des relations avec les patients

Karen Persad	(présidente), Prof.
Susie Davies	Prof.
Ayo Adediji	Public
Mohini Basran	Public
Elizabeth Mercuri	MCNC

---

### Comité d'inscription

Paula Curti	Prof.
Robin Thompson-McAvoy	Prof.
Eva Lloyd	Public
Joseph Merhi	Public
Masi Basiri	MCNC
Sandra Dimou	MCNC
Shauna Dowsley	MCNC

---

### Comité d'assurance de la qualité

Jan Maxwell,	(présidente), Prof.
Paula Curti	Prof.
Mansura Begum	Public
Geeta Seocharan	MCNC
George Broukhansk	MCNC
Christine McKay	MCNC

---

### Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Anna Robinson	(présidente), Prof.
Robin Thompson-McAvoy	Prof.
Mohini Basran	Public
John Tarbush	MCNC
Darlene Collett	MCNC
Debra Browning	MCNC
Tony Wong	MCNC
Kelly McPherson	MCNC

---

### Comité d'aptitude professionnelle

Meerna Nsouli	(présidente), Prof.
Bill Kocmarek	Prof.
Eva Lloyd	Public
Vacant	Public
Helen Meaney	MCNC
Rosanne Janicki	MCNC

---

### Comité de discipline

Bill Kocmarek	(président), Prof.
Meerna Nsouli	Prof.
Ayo Adediji	Public
Mansura Begum	Public
Rhonda Borchardt	MCNC
David Hancock	MCNC
Shaker Farhat	MCNC
Viola Freeman	MCNC
Maimin Xu	MCNC

---

### Légende

Prof. = Membre de la profession

Public = Membre du public

MCNC = Membre du Comité non membre du Conseil

# Comités statutaires de 2013 de l'OTLMO

## nominations du 18 juillet au 31 décembre 2013

---

### Bureau

Denise Evanovitch	présidente
Jan Maxwell	Prof., v.-p.
Mohini Basran	Public, v.-p.
Anna Robinson	Prof.
Joseph Merhi	Public

---

### Comité des relations avec les patients

Karen Persad	(présidente), Prof.
Susie Davies	Prof.
Ayo Adediji	Public
Keshu Chaudhari	Public
Elizabeth Mercuri	MCNC

---

### Comité d'inscription

Joseph Merhi	(présidente), Public
Paula Curti	Prof.
Meerna Nsouli	Prof.
Tammy Earle	Prof.
Eva Lloyd	Public
Mansura Begum	Public
Masi Basiri	MCNC
Shauna Dowsley	MCNC
Samantha Kimball	MCNC

---

### Comité d'assurance de la qualité

Jan Maxwell	(présidente), Prof.
Paula Curti	Prof.
Mansura Begum	Public
Samantha Kimball	MCNC
VACANT	
John Tarbush	MCNC
Rosanne Janicki	MCNC
George Broukhanski	MCNC

---

### Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Anna Robinson	(présidente), Prof.
Robin Thompson-McAvoy	Prof.
Mohini Basran	Public
Keshu Chaudhari	Public
Tony Wong	MCNC
Rhonda Borchardt	MCNC
Viola Freeman	MCNC
Helen Meaney	MCNC
Debra Browning	MCNC

---

### Comité d'aptitude professionnelle

Meerna Nsouli	(présidente), Prof.
Bill Kocmarek	Prof.
Ayo Adediji	Public
Mohammed Jeewa	Public
Geeta Seocharan	MCNC
Kelly McPherson	MCNC

---

### Comité de discipline

Eva Lloyd	(présidente), Public
Bill Kocmarek	Prof.
Meerna Nsouli	Prof.
Ayo Adediji	Public
Mark Darroch	Public
Shaker Farhat	MCNC
David Hancock	MCNC
Maimin Xu	MCNC
Sandra Dimou	MCNC
Linda Alvarado	MCNC

---

### Légende

Prof. = Membre de la profession

Public = Membre du public

MCNC = Membre du Comité non membre du Conseil

## Message de la présidente



En passant en revue les 20 ans d'histoire de l'OTLMO, au cours de 2013, j'ai été stupéfaite par le volume des nombres – le nombre de membres, le nombre de vérifications de portfolios professionnels et d'examen de la pratique. Dans le présent rapport annuel, vous constaterez l'évolution de l'Ordre et de la profession qui se reflétera dans les statistiques sur tous les domaines de réglementation et de pratique. Tous ces nombres s'additionnent pour atteindre notre but partagé de protéger la confiance des Ontariens et Ontariennes envers la qualité des résultats des analyses de laboratoire.

Tous les jours en Ontario, les TLM font près d'un demi-million d'analyses de laboratoire sur le sang, les liquides organiques et les tissus. Ainsi, au cours des 20 dernières années, des technologistes hautement qualifiés et des professionnels de la santé autoréglementés ont effectué 10 000 000 analyses de laboratoire!

Comme les médecins fondent la majorité des décisions en matière de diagnostic et de traitement sur les résultats de laboratoire, les TLM contribuent grandement aux soins et au traitement des habitants de notre province. Imaginez les millions d'autres professionnels de la santé et les patients qui ont compté sur nos aptitudes et nos compétences au fil des ans.

L'organisation a grandi et évolué afin de garantir le droit de la population à recevoir des soins de santé sécuritaires et de haute qualité par l'autoréglementation et le leadership de la profession de la technologie de laboratoire médical. L'OTLMO est un chef de file reconnu des professions de la santé réglementées, et nous devrions tous être fiers de contribuer à cette réalisation.

J'espère que mes collègues TLM se joindront à moi pour célébrer nos contributions au système de santé de l'Ontario en tant que professionnels compétents, éthiques et responsables. Je vous souhaite le meilleur des succès comme professionnels de la santé autoréglementés qui assureront la protection de la population au cours des vingt prochaines années.

**Denise Evanovitch, TLM**

## Message de la registraire et directrice générale



Au cours des deux premières décennies d'autoréglementation des TLM, la base établie par le Conseil de l'OTLMO, les membres du Comité et le personnel nous a mené à un moment fascinant.

Les racines de l'OTLMO ont été formées en 1991, au moment du dépôt, à l'Assemblée législative de l'Ontario, de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR) et de la *Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical* (TLM), ainsi que de 20 lois propre à d'autres professions.

À la fin de 1992, un Conseil transitoire de l'OTLMO a été nommé. La LPSR, la *Loi sur les TLM* et les règlements d'application sont entrés en vigueur le 31 décembre 1993.

Depuis sa première année, l'OTLMO a défini et peaufiné ses processus afin de réglementer l'accès à la profession des TLM et les normes d'exercice de la profession. Même si les pratiques des TLM et de l'OTLMO ont évolué, l'objectif est resté le même : s'assurer que la population reçoive des services de laboratoire de qualité de professionnels compétents et éthiques.

Il est important de réfléchir à notre passé afin de bâtir notre vision de l'avenir. Nous misons sur nos forces, nous cherchons de nouvelles possibilités et nous continuons de chercher activement à nous améliorer.

En 2013, nous ne nous sommes pas contentés de réfléchir à notre passé, nous avons également élaboré une vision de l'avenir qui fait fond sur ce que nous avons appris et sur quoi nous nous concentrons :

- le renforcement du professionnalisme
- la promotion des soins de qualité
- la modélisation de l'avenir
- l'avancement de la pratique de la réglementation.

En mettant en application la responsabilité réglementaire et en faisant la promotion auprès de ses membres, l'OTLMO continuera de s'assurer que la population aura accès à des pratiques et à des processus transparents, objectifs, impartiaux et équitables. Et les TLM auront une pratique compétente, éthique, responsable et professionnelle.

En examinant notre histoire, nous constatons que l'OTLMO d'aujourd'hui est bâti sur une fondation de réalisations antérieures et d'excellence qui lui permettront de protéger l'intérêt de la population et de faire avancer la profession de la technologie de laboratoire médical au cours des vingt prochaines années et au-delà.

**Kathy Wilkie, BHA, TLM**

## Faits saillants de 2013

L'OTLMO a comme priorité de s'assurer que les Ontariens et Ontariennes reçoivent des soins de santé et des résultats d'analyses de haute qualité. En tant que professionnels de la santé autoréglementés, les TLM doivent répondre de leurs actes en vertu de la loi, des normes d'exercices et du code de déontologie.

Les projets et les initiatives de l'OTLMO ont fait avancer les TLM dans l'intérêt de la sécurité de la population conformément à la loi. L'OTLMO s'efforce d'atteindre des résultats stratégiques pour protéger l'intérêt de la population et contribuer à un système de soins de santé de haute qualité.

### Gouvernance et opérations

Le Conseil de l'OTLMO a pour rôle de protéger l'intérêt de la population en supervisant la réglementation de la pratique des TLM. Il dirige en fonction d'un cadre de gouvernance stratégique (Policy Governance®) afin d'informer les orientations stratégiques, d'influencer les stratégies et les opérations et de surveiller les résultats et les progrès liés à la réalisation des politiques et à la conformité à celles-ci.

En 2013, dans le but de maintenir ses objectifs d'excellence, le Conseil a conçu une carte de pointage sur la gouvernance du Conseil afin d'approfondir la surveillance de son efficacité, de son efficience et de sa responsabilité, et d'évaluer son rendement. Il a également travaillé à la gouvernance du risque afin d'évaluer des stratégies efficaces de gestion du risque et de s'assurer qu'elles sont en place afin de faire progresser avec succès l'OTLMO et la profession de la technologie de laboratoire médical.

Les modifications proposées aux règlements consolidés de l'OTLMO portant sur **l'assurance responsabilité professionnelle** ont été distribuées aux membres aux fins de commentaires, puis présentées au Conseil. La motion en vue d'adopter les modifications a été approuvée à l'unanimité par le Conseil.

À la fin de mai, l'OTLMO a déménagé dans de nouveaux bureaux, situés au 25, rue Adelaide Est, à Toronto. Les nouveaux bureaux comprennent maintenant de l'espace pour les affaires du Conseil, éliminant du coup l'obligation de louer un espace pour les réunions d'envergure. Les nouveaux locaux favorisent une meilleure collaboration entre les employés, le Conseil et les intervenants.

L'OTLMO a rencontré cyberSanté Ontario afin de discuter de la possibilité d'un éventuel partage de données.



*Denise Evanovitch, présidente du Conseil, coupe un gâteau lors de la réunion inaugurale du Conseil tenue aux nouveaux bureaux de l'OTLMO.*

## Réglementation des adjoints et techniciens de laboratoire médical

L'OTLMO a poursuivi son travail préliminaire de mettre en place l'inscription volontaire des adjoints de laboratoire médical et des techniciens de laboratoire médical.

En particulier, le personnel de l'OTLMO a élaboré ce qui suit :

- des éléments de l'assurance de la qualité et de la conduite professionnelle;
- des normes d'exercice qui ont été approuvées par le Conseil;
- un processus d'inscription volontaire qui a été approuvé par le Conseil.

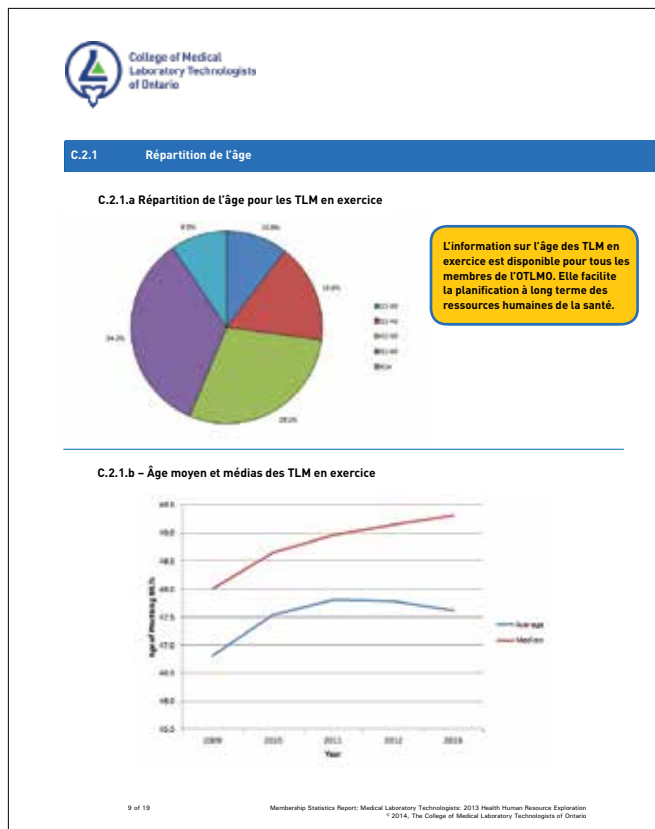
## Engagement

L'OTLMO est engagé à promouvoir et à améliorer les relations avec les membres, les autres ordres des professions de la santé, les intervenants clés et la population. Dans un effort pour faire participer les membres et demander leurs commentaires, les membres du personnel de l'OTLMO ont parcouru la province pour présenter des allocutions aux TLM ainsi qu'aux professionnels formés à l'étranger et aux étudiants souhaitant devenir TLM.

En 2013, le personnel de l'OTLMO a rencontré les TLM de l'University of Ontario Institute of Technology, de Halton Healthcare Services, d'Oakville, du Northumberland Hill Hospital, de Cobourg, du Ross Memorial Hospital, de Lindsay et du Guelph General Hospital. On a présenté des exposés aux étudiants en sciences de laboratoire médical du Collège Saint-Laurent. Le personnel a également participé à la conférence annuelle du Kenora Rainy River Regional Laboratory Program, à Fort Frances, en septembre dernier.

Kathy Wilkie, registraire et directrice générale, et John Tzountzouris, spécialiste des relations avec les membres et des politiques, ont pu discuter de scénarios de collaboration interprofessionnelle avec les participants à la Conférence **LABCON 2013** de la Société canadienne de science de laboratoire médicale (SCSLM), tenue à Victoria, en Colombie-Britannique. L'atelier a été bien accueilli des participants et a permis à l'OTLMO de discuter et de recevoir des rétroactions sur une priorité stratégique et primordiale pour l'Ordre.

Le projet pilote sur le **milieu de pratique de la collaboration professionnelle (IPC-CoP)** a été lancé afin d'améliorer la pratique professionnelle des membres par l'autoréflexion, les demandes d'information partagées et un engagement à améliorer la qualité des soins offerts aux patients.



*Rapport d'examen des ressources humaines de la santé pour les technologistes de laboratoire médical*

## Ressources

L'OTLMO a publié son 4<sup>e</sup> **Rapport annuel d'examen des ressources humaines de la santé pour les technologistes de laboratoire médical** fondé sur les données démographiques propre à la pratique recueillies lors de l'inscription et du renouvellement annuel de ses membres, tel que l'exige la loi. Ces renseignements démographiques soutiennent en grande partie la planification des besoins futurs en RH de la santé.

En mai, l'OTLMO a publié les **lignes directrices sur la prise de décisions éthiques (Ethical Decision Making Guidelines)**. Cette ressource vise à servir de guide aux comportements éthiques, mais permet aux TLM d'exercer leur jugement professionnel. Dans le cadre de l'autoréflexion des TLM, les considérations éthiques et les normes professionnelles informeront les pratiques quotidiennes. Les lignes directrices encourageront la réflexion et la discussion et, en fin de compte, renforceront la pratique.

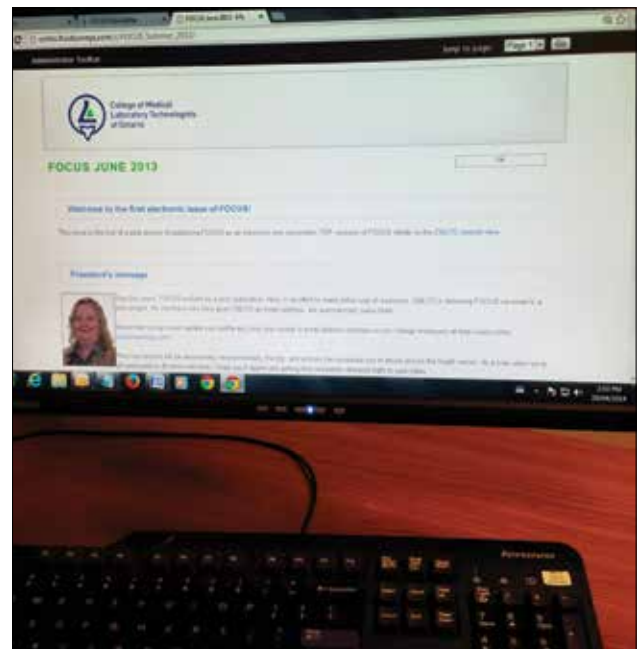
Le **Programme d'apprentissage relatif à la pratique professionnelle (PAPP)** est une ressource que les TLM peuvent utiliser pour leurs activités de perfectionnement professionnel ou la préparation de leur examen de la pratique. En 2013, un module portant sur la prévention des **mauvais traitements** a été ajouté à cette série en ligne.

La **fiche de conseils sur le portfolio professionnel** a été publiée en ligne en tant qu'outil d'information et d'orientation afin d'aider les membres à remplir leur portfolio professionnel.

Les ressources suivantes ont été révisées et mises à jour en 2013 :

- les renseignements en ligne sur le champ d'exercice des TLM
- la trousse d'accueil pour les nouveaux membres
- les documents de l'OTLMO sur la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel et sur le fond pour la thérapie et le counseling

Afin de faire un meilleur usage des ressources, l'OTLMO a fait l'essai pilote d'une version électronique du **bulletin FOCUS** envoyé par courriel. La nouvelle version opportune et écologique reflète l'augmentation de l'utilisation des outils électroniques dans le secteur de la santé.



*Le bulletin écologique  
FOCUS est envoyé directement  
dans la boîte de réception  
des membres.*

## Faits saillants de 2013 (suite)

### Collaboration

En plus d'inciter les membres à participer à la collaboration interprofessionnelle, l'OTLMO travaille souvent avec d'autres ordres de réglementation des professionnels de la santé pour concevoir des ressources et des outils afin de rehausser le professionnalisme et de protéger les soins offerts à la population.

John Tzountzouris, spécialiste des relations avec les membres et des politiques de l'OTLMO, et Caroline Morris, directrice de la pratique professionnelle de l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario (OTRMO), ont fait une présentation au Scarborough Hospital afin de mieux faire connaître auprès des services de laboratoire et de radiologie de l'hôpital les fonctions et les capacités de chacun en vue de contribuer à offrir d'excellents soins.

La définition du champ d'exercice, de la formation et des spécialités de chaque profession augmente la probabilité que les technologues en radiation médicale (TRM) et que les TLM déterminent des possibilités de collaboration et améliorent le diagnostic, le traitement et la gestion de la maladie des patients.

L'amélioration de la communication, la prise de décision partagée, la confiance mutuelle et le respect de la collaboration interprofessionnelle conduisent à des soins axés sur le patient auxquels la population peut faire confiance.



*(de g. à d.) Jennifer Istvan, directrice, pratique interprofessionnelle, The Scarborough Hospital; John Tzountzouris, OTLMO; Caroline Morris, OTRMO; Gwen Llewellyn, coordonnatrice clinique et chef de la pratique professionnelle, imagerie diagnostique, The Scarborough Hospital.*

Photo : gracieuseté du The Scarborough Hospital.

## Collaboration

La Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators (CAMLPR) s'est réuni à Toronto en 2013. La CAMLPR est composée des registraires et des directeurs généraux des organismes de réglementation des TLM de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan. Les discussions ont porté sur l'avancement des normes d'exercices nationales des TLM et sur l'échange d'information et le partage du savoir au sujet des tendances, des principales pratiques, des politiques et des lois.

L'OTLMO a participé activement à divers comités et groupes de travail externes, entre autres :

- Le Comité du Fonds pour le perfectionnement des professionnels paramédicaux (FPPP)
- La Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators (CAMLPR)
- Le comité de la Base de données sur les technologistes de laboratoire médical des Ressources humaines de la santé, de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)
- L'Assemblée des professions des sciences de la santé de l'Association médicale canadienne
- La Société canadienne des sciences de laboratoire médical (SCSLM), y compris :
  - Le Conseil des normes professionnelles
  - Le comité consultatif du projet visant à évaluer l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger dans la population
- Les Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario (ORPSO), y compris :
  - Le conseil d'administration et le Bureau
  - Le groupe de travail sur la collaboration interprofessionnelle
- La Base de données des professions de la santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- L'ORAC (Ontario Regulators for Access – Les régulateurs pour l'accès de l'Ontario)
- Le Groupe de travail sur l'assurance de la qualité
- Le conseil consultatif des Quality Management Program-Laboratory Services (QMP-LS).

# Rapports des comités

Du 1<sup>er</sup> janvier au 17 juillet 2013, le Conseil de l'OTLMO n'était pas constitué.

Le Conseil est composé de membres représentant les professionnels, qui sont élus par les membres de l'OTLMO admissibles à voter, et les membres représentant le public proviennent de la population et sont nommés par le gouvernement de l'Ontario.

*La Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical* établit la composition du Conseil et exige que, pour être constitué (pour pouvoir adopter des motions et modifier des règlements administratifs), le Conseil doit comprendre au moins sept membres du public.

Comme le mandat d'anciens membres du public a pris fin le 31 décembre 2012, et que le Secrétariat des nominations publiques n'a procédé à aucune nouvelle nomination pour ces postes, le Conseil n'a pu adopter ni ratifier de motions tant qu'il n'a pas été constitué de nouveau.

Selon le règlement administratif consolidé de l'OTLMO, le Bureau du Conseil de 2012 était toujours en vigueur. Les réunions du Conseil tenues en février 2013 et en mai 2013 ont été considérées comme des réunions de 2012 du Bureau. Les membres du Conseil ne pouvaient pas voter sur les motions, mais pouvaient faire part de commentaires pendant les réunions. Les comités statutaires de 2012 étaient inchangés jusqu'à la première réunion du Conseil tenue au cours de l'année et les comités statutaires de 2013 ne se sont pas réunis tant qu'ils n'ont pas été établis à la première réunion du Conseil.

Après avoir été dûment constitué, le Conseil a convoqué sa première réunion de 2013 (par téléconférence le 17 juillet) afin de ratifier les motions adoptées par le Bureau aux réunions de février et de mai, et a établi les comités statutaires de 2013.

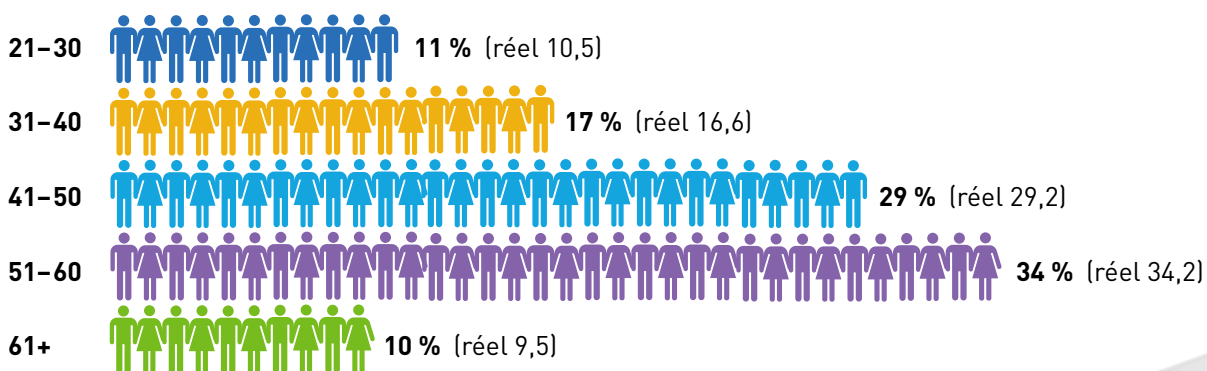
Le Conseil de 2012 a fait preuve de diligence pour assurer la bonne gouvernance de l'OTLMO et de ses affaires jusqu'à la constitution du Conseil de 2013. Comme toujours, son objectif est de guider l'orientation stratégique de l'OTLMO et les résultats qui ont fait avancer l'autoréglementation dans l'intérêt de la sécurité de la population.

## Comité d'inscription

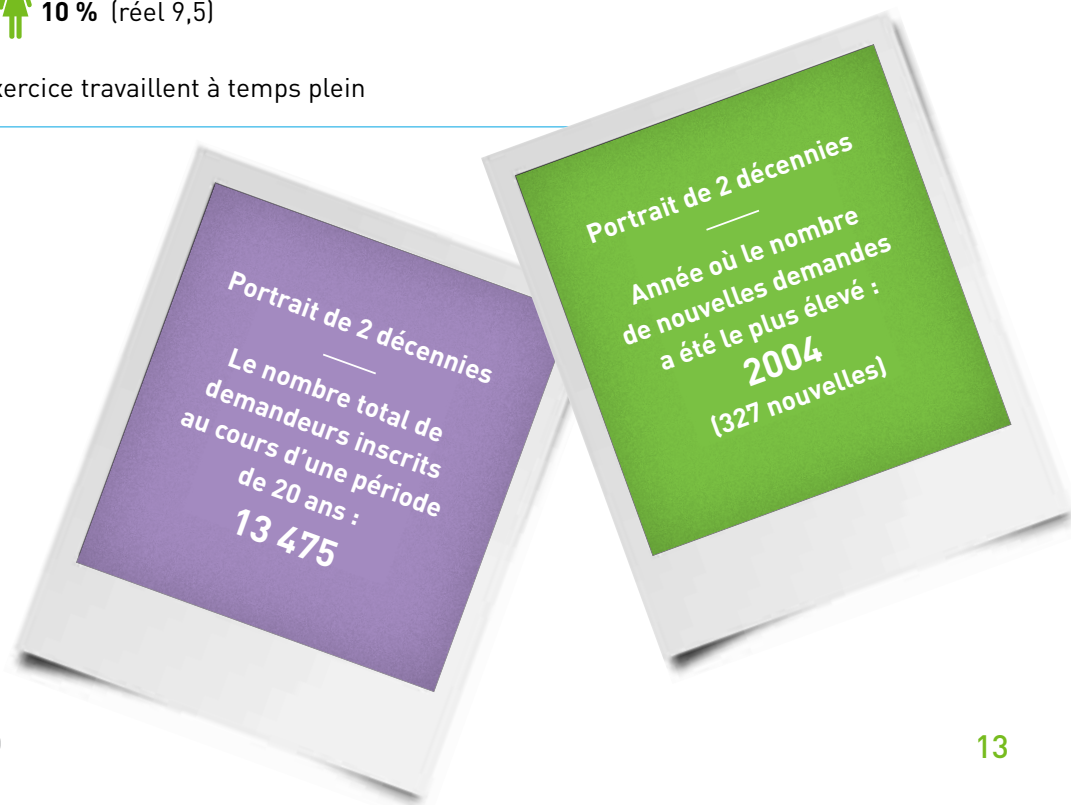
Le Comité d'inscription établit et maintient les normes d'inscription auprès de l'OTLMO. Il formule également des recommandations et modifie les normes d'accès à la pratique en réaction aux changements survenus dans le domaine de la technologie de laboratoire médical.

	2013	2012	2011	2010	2009
TLM inscrits	7 470	7 684	7 726	7 724	7 702
En exercice	7 041	7 203	7 272	7 247	7 215
Non en exercice	429	461	454	487	525
Nouvelles demandes	274	249	284	266	279

## Répartition de l'âge



72 % des TLM en exercice travaillent à temps plein



### Assurance de la qualité

Le Comité d'assurance de la qualité a pour mandat d'assurer la qualité de la pratique professionnelle en élaborant et en maintenant des programmes et des normes visant à promouvoir les compétences continues chez les membres.

En 2013, le Comité a tenu une réunion et a fait ce qui suit :

- terminer la vérification du portfolio professionnel de 241 membres sur 250.
- terminer l'évaluation de l'examen de la pratique de 471 membres parmi les 500 choisis.  
Les vérifications non terminées découlent de l'octroi d'une prolongation ou du changement de statut du membre (c.-à-d., démission).
- remettre des renseignements sur la pratique professionnelle à 264 nouveaux membres.
- concevoir et mener un sondage sur la valeur et l'utilisation des lignes directrices sur la science transfusionnelle; envisager des changements à cette ligne directrice et aux lignes directrices sur la cytologie et l'histologie.



\* Remarque : L'OTLMO a commencé à vérifier au hasard le portfolio professionnel en 1998, et la vérification aléatoire de l'examen de la pratique a débuté en 2009.

## Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) s'occupe de toutes les plaintes et examine tous les rapports d'enquêtes portant sur la conduite des membres.

En 2013, le Comité a tenu deux réunions. Au cours de l'année, le Comité a tenu une séance d'orientation et a examiné trois plaintes, il en a conclu deux sans prendre d'autres mesures et renvoyé une autre pour une enquête plus approfondie. Le Comité a examiné les rapports portant sur cinq autres affaires qui avaient déjà fait l'objet d'une enquête préalablement autorisée; il a conclu une affaire avec un avertissement et une recommandation de programme de formation continue et de mesures correctrices, il en a renvoyé une autre au comité de discipline pour une audience et a demandé des renseignements dans les trois autres affaires.

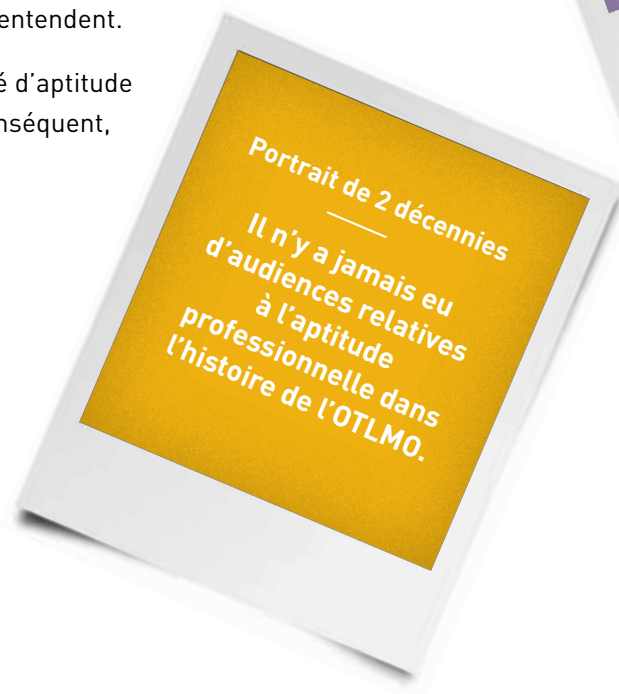
Aucune demande de nomination d'un enquêteur n'a été soumise du Comité.

## Comité d'aptitude professionnelle

Le Comité d'aptitude professionnelle tient des audiences afin de déterminer si un membre est frappé d'incapacité physique ou mentale.

Le mandat réglementaire du Comité d'aptitude professionnelle autorise les sous-comités du Comité à tenir des audiences afin de déterminer si un membre est frappé d'incapacité et de décider de l'ordonnance appropriée à imposer. Les sous-comités émettent une décision et les motifs de toutes les causes qu'ils entendent.

Aucun renvoi n'a été fait au Comité d'aptitude professionnelle en 2013 et, par conséquent, aucune audience n'a eu lieu.



## Rapports des comités (suite)

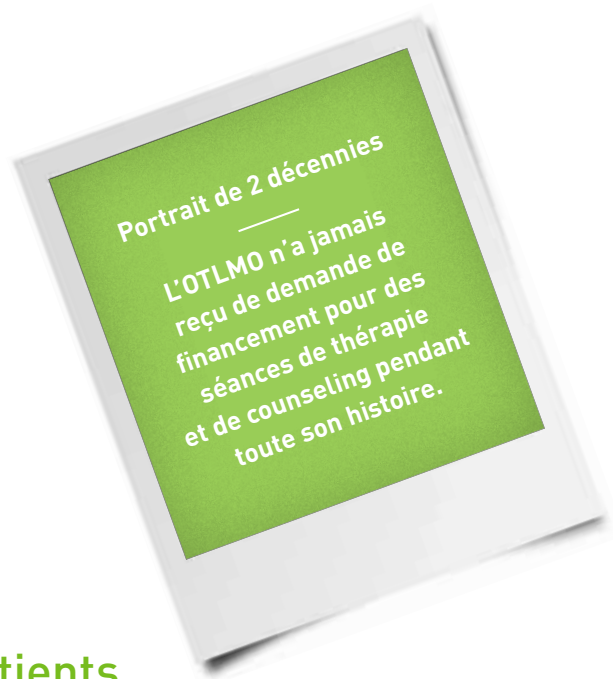
### Comité de discipline

Le Comité de discipline examine les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence qui doivent faire l'objet d'une audience.

Le mandat réglementaire du Comité de discipline autorise des sous-comités du Comité à tenir une audience afin d'examiner les allégations et de déterminer les sanctions à imposer. Ces sous-comités doivent également rendre une décision écrite et les motifs pour chaque cause qu'ils entendent.

Un renvoi a été fait au Comité de discipline en 2013. Cette affaire a été ajournée indéfiniment, car l'ancien membre a signé un engagement de ne jamais pratiquer la technologie de laboratoire médicale en Ontario.





## Comité des relations avec les patients

Le Comité des relations avec les patients assure la planification, la mise en œuvre et la surveillance du programme de relations avec les patients de l'OTLMO, tel que l'exige la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Par ces activités, le Comité vise à encourager tous les membres à établir des relations efficaces avec les patients.

Le programme de relations avec les patients comprend des mesures visant à prévenir les mauvais traitements d'ordre sexuel envers les patients, ou à composer avec ceux-ci, des exigences en matière de formation pour les membres, des lignes directrices sur le comportement des membres auprès des patients, sur la formation du personnel de l'OTLMO et sur la prestation d'information au public. De plus, le Comité administre le programme créé par l'OTLMO pour financer la thérapie et les consultations des personnes qui, lorsqu'elles étaient patientes, ont été victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel de la part de membres. En 2013, il n'y a eu aucune demande de financement.

En 2013, le Comité a fait ce qui suit :

- examiner et, au besoin, réviser des documents portant sur le plan de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel de l'OTLMO;
- examiner le contenu préliminaire d'un module d'apprentissage sur la délégation et des directives médicales et leur application dans la pratique des TLM;
- déterminer la nécessité de disposer d'outils afin de faciliter la déclaration obligatoire par les membres, les employeurs et les établissements.

# Données financières de 2013

## ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

---

### AU CONSEIL DE L'ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

Les états financiers condensés ci-joints de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (« l'Ordre »), qui comprend le bilan condensé au 31 décembre 2013 et le résumé de l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date, proviennent des états financiers vérifiés de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Nous exprimons un avis de vérification non modifié sur ces états financiers dans notre rapport daté du 15 avril 2014.

Les états financiers condensés ne renferment pas toutes les informations qu'exigent les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture des états financiers condensés n'est donc pas un substitut pour la lecture des états financiers vérifiés de l'Ordre.

#### **Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers**

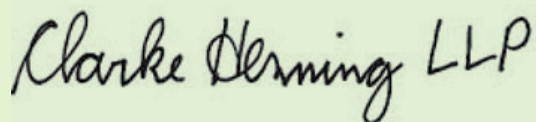
La direction est responsable de la préparation d'un sommaire des états financiers vérifiés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Responsabilités du vérificateur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers condensés selon nos procédures, qui ont été réalisées conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

#### **Avis**

À notre avis, les états financiers condensés provenant des états financiers vérifiés de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 présentent un résumé fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.



COMPTABLES AGRÉÉS

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 15 avril 2014

# État sommaire du bilan

## Au 31 décembre 2013

	2013	2012
<b>ACTIFS</b>		
Actifs à court terme		
Encaisse	<b>1 317 106 \$</b>	1 687 323 \$
Investissements	<b>3 368 055</b>	3 193 772
Frais payés d'avance et comptes débiteurs généraux	<b>291 901</b>	74 165
	<b>4 977 062</b>	4 955 260
Biens et équipement	<b>276 366</b>	70 519
	<b>5 253 428</b>	5 025 779
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	<b>434 393</b>	456 272
Produits comptabilisés d'avance	<b>2 153 580</b>	2 214 570
	<b>2 587 973</b>	2 670 842
Avantages incitatifs différé	<b>190 464</b>	62 125
	<b>2 778 437</b>	2 732 967
<b>ACTIF NET</b>		
Investissement dans les immobilisations et l'équipement	<b>276 366</b>	70 519
Fonds d'exploitation	<b>1 188 625</b>	1 212 293
Fonds pour les soins aux victimes d'abus	<b>60 000</b>	60 000
Fonds pour les frais juridiques	<b>100 000</b>	100 000
Fonds pour éventualités	<b>750 000</b>	750 000
Fonds pour les défis stratégiques	<b>100 000</b>	100 000
	<b>2 474 991</b>	2 292 812
	<b>5 253 428 \$</b>	5 025 779 \$

# Résumé de l'état des résultats d'exploitation

## Exercice terminé le 31 décembre 2013

	2013	2012
<b>Produits</b>		
Droits d'adhésion	<b>2 531 749 \$</b>	2 564 435 \$
Revenus de placement	<b>50 140</b>	45 491
Autres revenus	<b>12 293</b>	17 215
	<b>2 594 182</b>	2 627 141
<b>Charges</b>		
Services aux membres	<b>258 856</b>	327 623
Conseil et comités	<b>169 586</b>	192 149
Développement stratégique et projets	<b>113 795</b>	166 804
Services généraux	<b>1 775 439</b>	1 572 500
Dépréciation	<b>94 327</b>	28 226
	<b>2 412 003</b>	2 287 302
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>182 179 \$</b>	339 839 \$

Les états financiers complets sont disponibles sur demande auprès du bureau de la registraire.



Ordre des technologistes de laboratoire  
médical de l'Ontario

25, RUE ADELAIDE EST, BUREAU 2100

TORONTO (ONTARIO) M5C 3A1

Tél. : 416-861-9605 1-800-323-9672 Téléc. : 416-861-0934

[www.cmlto.com](http://www.cmlto.com)

[mail@cmlto.com](mailto:mail@cmlto.com)